



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.

M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.

Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.

Rapport N° 17
RACHAT D'IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF
AUVERGNE ET REVENTE 80 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

En 2003, l'EPF Smaf Auvergne a acheté pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand l'immeuble cadastré BZ n° 77 d'une surface cadastrale de 332 m² situé 80 avenue de la République à Clermont-Ferrand, dans le cadre de la restructuration urbaine de l'avenue de la République.

Ce bien immobilier, composé de 2 bâtiments occupés par des locataires, a fait l'objet d'une demande d'acquisition par la Société H2B qui souhaite engager une opération de rénovation complète consistant à démolir les différents appentis présents dans la cour intérieure et à les évacuer, et à remettre à neuf l'ensemble du bâti qui accueillera des logements et un commerce sur rue en rez-de-chaussée. Elle s'est engagée à reloger les locataires en place et achèterait donc ce bien occupé.

Concernant le rachat à l'EPF Smaf Auvergne, le prix de cession TTC s'élève à 199 928,92 €. La commune a réglé à l'EPF Smaf 199 930,00 € au titre des participations, soit un trop versé en capital de 1,08 € et en frais d'actualisation de 0,28 € pour un total de 1,36 € qui sera reversé à la Ville.

Compte tenu du budget estimatif des travaux à entreprendre dans ces bâtiments qui sont dans un état très dégradé, la Société H2B propose un prix d'acquisition de 200 000 €, inférieur à l'évaluation des domaines du 29 novembre 2019, pour ce bien immobilier occupé.

Cette seule proposition reçue de la Société H2B permettrait non seulement de poursuivre la rénovation urbaine de ce secteur en pleine expansion mais également le relogement de personnes en difficulté sociale dans de meilleures conditions.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le rachat à l'EPF Smaf Auvergne de la parcelle cadastrée BZ n° 77 au prix de 199 928,92 €, selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé,
- d'approuver la revente du même bien à la Société H2B ou toute société qui se substituerait à elle au prix de 200 000 €,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric Martin, notaire à Clermont-Ferrand.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

20 FEV. 2020

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint



Grégory BERNARD

